



CORPS DE CADETS 2449 **ROCK FOREST – ST-ÉLIE – DEAUVILLE**

Comité de soutien
Case postale 6385
Succ Rock Forest, Sherbrooke
(Québec) J1N 3C9



POLITIQUE DE L'ÉCU DU CORPS DE CADETS 2449 **ROCK FOREST – ST-ÉLIE – DEAUVILLE**

Généralités

1. L'écu du Corps de cadets 2449 (CC2449) est une récompense civile et d'appartenance exclusive au CC2449.
2. Institué par le répondant Serge LeBlanc et le comité de soutien 2009-2010, l'écu a été créé afin de reconnaître l'appartenance au CC2449.
3. La date d'entrée en vigueur de cette récompense est le 15 mai 2010 à l'occasion de la 24^{ième} revue annuelle et en l'honneur de la 25^{ième} année d'anniversaire du CC2449.
4. Les écus du CC2449 seront tous numérotés sauf ceux qui seront remis en cadeaux tel que stipulé ci-dessous au paragraphe 12.
5. Les cent (100) premiers numéros (001-100) ne seront pas utilisés de façon à reconnaître tous les anciens qui sont passés au CC2449 durant les 25 premières années.

Admissibilité

6. Cadets actifs (écu numéroté et gratuit)
Afin de se qualifier pour cette récompense, un cadet actif doit :
 - avoir complété trois (3) années de loyaux services au CC2449, soit de septembre à mai (cérémonial);
 - occuper un grade de sergent ou supérieur;
 - n'avoir commis aucune infraction sérieuse, et;
 - être recommandé par le commandant du corps de cadets.

Ceux qui auront commencé leur service avec le CC2449 en janvier, février ou mars pourront se qualifier pour cette récompense au mois de décembre qui précède leur troisième anniversaire avec le CC2449.

Exception

Un cadet ayant complété deux (2) années de loyaux services au CC2449 et qui a dû quitter en raison d'un déménagement familial à l'extérieur de la région de Sherbrooke pourra faire la demande pour un écu du CC2449 s'il répond aux conditions suivantes :

- 1) Il s'est inscrit dans un autre Corps de cadets à l'extérieur de la région de Sherbrooke;*
- 2) Il a complété une année de loyaux services à son nouveau Corps de cadets.*

Le répondant du CC2449 devra approuver la demande pour qu'un écu soit émis au nom du demandeur.

7. Anciens cadets (écu numéroté et acheté)

Afin de se qualifier, le demandeur doit répondre aux mêmes conditions qu'au paragraphe 6, soit d'avoir été actif pour trois (3) années d'instruction au CC2449. Le grade de sergent ne s'appliquera pas dans ce cas puisqu'au cours des années les règles de promotion ont changé et il y avait anciennement un quota au grade de sergent. Les anciens cadets du CC2449 peuvent faire une demande pour cette récompense, mais devront défrayer le coût de l'écu tel que déterminé périodiquement par le comité de soutien du CC2449 (20,00 \$ - eff. mai 2010).

8. Un arrêt de service total de deux mois ou moins ne disqualifiera pas le récipiendaire de cette récompense. Le temps de service d'un cadet avec un autre corps de cadets de l'armée, de l'aviation ou de la marine ne compte pas pour la période d'admissibilité de l'écu du CC2449 sauf s'il répond aux critères de l'exception au paragraphe 6.
9. L'ancien cadet peut acheminer sa demande auprès du commandant du CC2449 ou du président du comité de soutien qui acceptera la preuve de service fournie par le demandeur. Le répondant du CC2449 devra approuver la demande pour qu'un écu soit émis au nom du demandeur.
10. Officiers CIC, instructeurs civils et bénévoles à l'instruction, actifs ou anciens (écu numéroté et acheté)
Afin de se qualifier, le demandeur doit avoir complété deux (2) années au CC2449 de septembre à mai (cérémonial) ou l'équivalent. Les officiers CIC, instructeurs civils, bénévoles à l'instruction, actifs ou anciens, peuvent faire une demande auprès du commandant ou du président pour l'écu, mais devront défrayer le coût de l'écu tel que déterminé périodiquement par le comité de soutien du CC2449 (20,00 \$ - eff. mai 2010). Le répondant du CC2449 devra approuver la demande pour qu'un écu soit émis au nom du demandeur.
11. Membres du comité de soutien/civil, actifs ou anciens (écu numéroté et acheté)
Afin de se qualifier, le demandeur doit avoir complété deux (2) années sur le comité de soutien/comité civil du CC2449 d'octobre à mai (cérémonial). Les membres du comité, actifs ou anciens, peuvent faire une demande pour l'écu auprès du président, mais devront défrayer le coût de l'écu tel que déterminé périodiquement par le comité de soutien du CC2449 (20,00 \$ - eff. mai 2010). Le répondant du CC2449 devra approuver la demande pour qu'un écu soit émis au nom du demandeur.

12. Cadeaux (écu sans numérotation et gratuit)

Le comité de soutien ou le répondant peut décider de remettre un écu du CC2449 à un organisme partenaire pour son support au CC2449, à un invité d'honneur d'une revue annuelle ou parade spéciale, à un commanditaire ou à toute autre personne afin de la remercier ou de reconnaître sa contribution au CC2449.

Présentation

13. Cadets actifs

Les écus seront présentés par le répondant ou son délégué aux cadets actifs lors d'une parade importante, soit lors d'une revue annuelle ou d'un mini-cérémonial en décembre ou en autre temps à la discrétion du répondant ou de son délégué.

14. Autres

Les écus achetés par toute autre personne admissible répondant aux critères ci-haut seront remis aux demandeurs par le répondant ou son délégué lors d'une cérémonie officielle ou non officielle ou en autre temps, selon la convenance des deux parties.

Litiges

15. Toutes les demandes faites par des anciens auprès du commandant du CC2449 ou du président du comité de soutien doivent être acheminées au répondant qu'elles soient acceptées ou refusées.

16. Les litiges seront arbitrés par un comité formé du répondant, du président et du vice-président du comité de soutien. Le commandant pourra être invité à participer au besoin sans droit de vote. La décision de ce comité est finale.

17. Toutes les demandes de remplacement devront être payées au coût déterminé périodiquement par le comité de soutien du CC2449 (20,00 \$ - eff. mai 2010) et seront faites auprès du président du comité de soutien et approuvées par le répondant.

Administration

18. Toutes les demandes d'écus, sauf pour les cadets actifs et cadeaux mentionnés aux paragraphes 6 et 12 respectivement, doivent être payées au complet avant d'initier la commande. Un formulaire de demande pour l'écu du CC2449 accompagné du paiement complet sera considéré une demande en bonne et due forme.

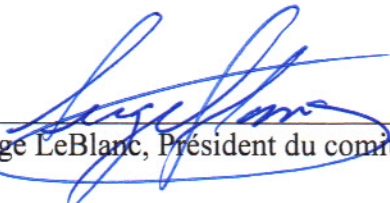
19. Le répondant du Corps de cadets 2449 s'occupera de maintenir la liste des récipiendaires de l'écu à jour afin d'éviter les doublons dans la numérotation et sera responsable d'attribuer les numéros selon la séniorité et le nombre d'années de service du demandeur par commande.

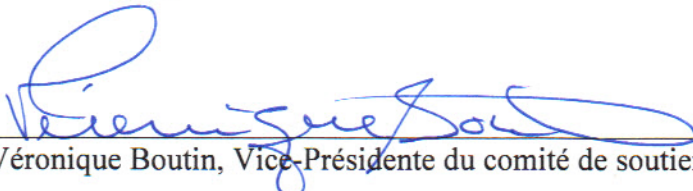
20. Le répondant du Corps de cadets 2449 s'occupera de placer les commandes d'écus auprès de la fonderie. Les commandes seront faites en prévision des revues annuelles en mai et des mini-cérémonials en décembre soit deux (2) fois l'an, si nécessaire, à moins que le nombre de demandeurs justifie des commandes plus ou moins souvent. Les commandes seront placées à la discrétion du répondant considérant les frais de transport et selon le besoin.


Modifications

21. Toute demande de modification à la présente politique devra être recommandée par le comité de soutien et approuvée par le répondant.

Signée à Sherbrooke (Québec) ce 8^{ième} jour de septembre de l'an 2010


Serge LeBlanc, Président du comité de soutien CC2449


Véronique Boutin, Vice-Présidente du comité de soutien CC2449


Serge LeBlanc, Répondant CC2449